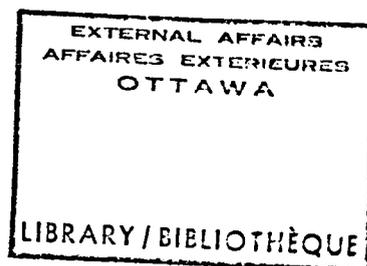




n° 81

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 2 AOÛT 1976



C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É

DÉLÉGATION DU CANADA À LA 5IÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER
NEW YORK, 2 AOÛT - 17 SEPTEMBRE 1976

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, avec l'honorable Ronald Basford, Ministre de la Justice et Procureur général du Canada, et l'honorable Roméo LeBlanc, Ministre d'Etat (Pêcheries) et Ministre (par intérim) de l'Environnement, dirigera la délégation du Canada à la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui se déroulera à New York du 2 août au 17 septembre 1976. Monsieur J. Alan Beesley, C.R., conseiller spécial du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures sur le droit de la mer, sera le chef adjoint de la délégation.

En plus des fonctionnaires des ministères fédéraux concernés, la délégation comportera des députés de la Chambre des Communes, des conseillers des gouvernements provinciaux, des représentants des industries de la pêche et des mines ainsi que des membres de syndicats de pêcheurs.

Il est permis d'espérer que la session d'été de la Conférence sur le droit de la mer, qui se réunit de nouveau après un bref ajournement, permettra à la Conférence de garder l'élan qu'elle a acquis au cours de la session du printemps. Le Texte unique de négociation (révisé) qui a été mis au point à la session du printemps, a sensiblement amélioré, sur plusieurs points importants, le premier Texte issu de la session de Genève.

Le Texte révisé a confirmé que la zone économique de 200 milles constituait un élément essentiel du projet de Convention. La partie du Texte révisé concernant la zone internationale des fonds marins renferme maintenant un bon nombre des éléments indispensables à une véritable conciliation des intérêts des pays industrialisés et des pays en voie de développement. Il est prévu que la session d'été fera porter ses efforts sur la solution des principaux points du projet de Convention qui demeurent en litige. Un de ces points porte sur la question de savoir si les Etats enclavés et "géographiquement désavantagés" auront certains droits spéciaux aux ressources halieutiques dans les zones économiques des Etats voisins ou des Etats appartenant à la même région. La session d'été étudiera aussi en détail la mise au point d'un système de règlement des différends qui s'élèveront après l'entrée en vigueur de la future Convention. Il y aura aussi un débat général sur le contenu du préambule et des clauses protocolaires du projet de Convention.

La Délégation du Canada s'efforcera ce faire en sorte que la session d'été soit décisive pour la conclusion d'un traité du droit de la mer à la fois global, équitable et effectif.